

Le 23 octobre 2019.

Procès-verbal de la session ajournée du conseil municipal de Notre-Dame-de-Ham, tenue au 25, rue de l'Église à Notre-Dame-de-Ham, mercredi le 23 octobre 2019, à 18h30, à laquelle sont présents :

Messieurs Michel Roy, Jean-Marie Poulin, Jean-Luc Lavigne, conseillers
Madame Lise Nolette, conseillère
Formant quorum sous la présidence du maire, Madame Luce Périard

Mesdames Roseline Boucher et Nancy Delisle sont absentes.

Mme Christiane Leblanc, directrice générale et secrétaire trésorière, agit à titre de secrétaire d'assemblée.

On parle des chemins privés. On attend encore des réponses (avocate) afin d'être en mesure de mieux évaluer les coûts à charger aux propriétaires par rapport aux soumissions reçues. On ajournera à la semaine prochaine pour la décision finale.

18-10-19 RÉPARATION RANG 1 NORD AVEC SUBVENTION PPA-CE

Attendu que nous avons la confirmation d'une subvention à recevoir du Ministère des Transports, sous-volet Projets particuliers d'amélioration par circonscription électorale (PPA-CE), pour des travaux de voirie sur nos routes locales, au montant de 13 000 \$;
Attendu que ces routes ont déjà été désignées par la résolution 03-07-19 ;
Attendu que des contractants pour ces travaux n'étaient pas disponibles cet été ;
Attendu la présence de Les Excavations Marchand et Fils inc dans notre municipalité présentement pour d'autres travaux de voirie ;

Il est proposé par M. Jean-Marie Poulin, appuyé par M. Jean-Luc Lavigne et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'engager la firme Les Excavations Marchand et Fils inc. dans un contrat à part, pour faire ces travaux de rechargement de gravier dans le rang 1 nord, entre les numéros civiques 22 et 28, pour un montant d'environ 13 000 \$ net, correspondant à la subvention à recevoir.

Le maire, par la signature du présent document, est en accord avec les résolutions et ne pose pas son veto.

Il est proposé par M. Michel Roy, appuyé par Mme Lise Nolette et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'ajourner l'assemblée au mardi 29 octobre 2019, à 18h30.

L'assemblée se termine à 19h05.

Accepter sur proposition de M. Jean-Marie Poulin
Secondar par M. Jean-Luc Lavigne

En signant le procès-verbal, le président d'assemblée est réputé avoir signé chacune des résolutions individuellement.

Luce Périard, maire

Christiane Leblanc, g.m.a. grade 1
Directrice générale et secrétaire trésorière

